



REGLEMENT SWIMRUN SUSCINIO SARZEAU 2022

4 SEPTEMBRE 2022 DÉPART 09H00

Le règlement de notre épreuve s'inspire du règlement de la Fédération Française de Triathlon.

En s'inscrivant et en prenant part au **SWIMRUN SUSCINIO 2022** l'athlète reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et :

- L'accepte dans son intégralité,
- S'engage à respecter les prescriptions environnementales de protection de la faune et de la flore en respectant le strict balisage du parcours.
- S'engage à respecter ce règlement et celui de la fédération française de triathlon.
- S'engage à venir en aide à tout autre concurrent en difficulté,
- Fera preuve de respect envers les arbitres, les bénévoles et les organisateurs.

1-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuves limitée à 350 participants.

L'épreuve s'adresse aux athlètes de plus de 18 ans au 4 Septembre 2022 et est ouverte aux athlètes licenciés(es) Triathlon 2021-2022 et non licenciés(es).

Les participants doivent être en bonne condition physique et être capables de nager la distance prévue en milieu naturel avec des conditions qui peuvent être rendues difficiles par la météo.

Trois formats sont proposés :

FORMAT S : Solo / Duo 8.270 km

Limité à 100 participants

Course 6.020 kms -Natation 2,250 kms

Le montant 30 € Solo / 60 € duo

FORMAT M : Duo 14.320 km

Limité à 150 participants

Course 11,270 km – Natation 2.950 km

Le montant de l'inscription est fixé à :

- 80 € pour un duo

FORMAT L : Duo 22.370 km

Limité à 100 participants

Course 17.170 km / Natation 5.200 km

- 135 € / duo

En cas de non-participation suite blessure, le remboursement est possible jusqu'au 31 juillet 2022 sur présentation certificat médical, passé ce délai plus de remboursement possible.

2-PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Toutes les inscriptions aux épreuves de l'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® se feront en ligne sur la plateforme d'inscription Klikego, accessible via le site www.ultra-marin.fr, rubrique "Inscriptions".

Pour s'inscrire, les participants devront obligatoirement créer, s'ils n'en ont pas déjà un, un compte personnel sur la plateforme Klikego.

Attention : chaque participant doit créer son propre compte et indiquer son adresse mail personnelle. Un compte et une adresse mail ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'inscription d'une personne tierce.

Les concurrents devront, pour compléter la procédure d'inscription, fournir une licence ou un certificat médical conforme (cf paragraphe Certificat médical / licence). Ces documents seront à annexer immédiatement en pièce jointe lors de la constitution du dossier d'inscription

3-.CERTIFICAT MÉDICAL / LICENCE

Pour tous les athlètes licenciés FF Tri : obligation d'enregistrer la licence compétition 2021-2022 lors de la procédure d'inscription. Attention : les licences autres que « triathlon » ne sont pas prises en compte.

Pour les non-licenciés : obligation d'enregistrer un certificat médical daté de moins de 1 an à la date de l'épreuve et portant la mention de non contre indication :

- À la pratique du sport en compétition,

ou

- À la pratique de la course à pied et de natation en compétition,

ou

- à la pratique du SwimRun en compétition.

Les athlètes non licenciés Triathlon Compétition devront s'acquitter du Pass Triathlon lors de la procédure d'inscription (Assurance RC FF Tri) pour un montant de 2 € . Le Pass est à imprimer remplir et signer et à remettre lors du retrait du dossard.

Compte tenu des difficultés à courir en binôme il sera possible de remplacer l'athlète défaillant d'un binôme jusqu'au dimanche 13 Août 2022. Ainsi le binôme restera inscrit et participera à l'épreuve .

Le nouveau participant devra à nouveau soit :

- présenter une licence Triathlon Compétition
- soit fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition daté de moins de 1 an à la date de l'épreuve et s'acquitter du Pass Triathlon lors de

Attention

Si votre dossier est incomplet et non validé par l'organisation avant le 13/08/2022 date de clôture des inscriptions votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

4-RETRAIT DES DOSSARDS CHASUBLES:

Les dossards seront à retirer la veille au soir et le jour de la course , les heures de retrait seront communiquées ultérieurement.

Chaque athlète doit présenter une pièce d'identité . Il doit émarger lors du retrait. IL est alors considéré engagé au **SWIMRUN SUSCINIO 2022** .

Afin de faciliter la fluidité lors du retrait il est souhaitable que les deux participants du duo se présentent ensemble pour le retrait des chasubles dossards et émarger l'engagement.

L'un des deux peut toutefois retirer les chasubles et émarger pour la Team il devra être en possession de la carte d'identité de son binôme.

L'organisation fournit le bonnet de bain.

5-RESPONSABILITÉS

Les athlètes participent à la course de manière libre en ayant conscience de leurs capacités physiques pour participer à cette épreuve en fonction des distances annoncées, des difficultés liées à une météo qui peut devenir exigeante et en connaissance des risques liés à la pratique

de cette discipline. Aussi, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel.

6-LE PARCOURS /DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

Avant l'épreuve les participants se doivent d'assister au briefing sur le site de départ.

Equipement

L'équipement est à la charge du concurrent. L'ensemble du matériel choisi au départ par un binôme ou un athlète solo devra être conservé jusqu'à la fin de la course. Chaque binôme ou participant devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel faute de pouvoir prendre le départ.

L'athlète qui se décharge d'une partie de son matériel sera disqualifié.

Matériel obligatoire :

- Un dossard (chasuble) numéroté prêtée sous caution
- Une puce prêtée par l'organisation,
- Un bonnet fourni par l'organisation,
- La combinaison de natation (néoprène) est obligatoire. (La combinaison Trifonction seule est strictement interdite) ,
- Un sifflet sans bille par participant,
- Couverture de survie
- Lunettes de natation,
- Chaussures de sport.

Les chasubles dossard portée de façon permanente et le bonnet obligatoire sur les tronçons natation.

Matériel autorisé

- Plaquettes de main
- Flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull boy)
- Longe entre athlètes d'un même binôme Maximum 4m

L'épreuve de natation pourra : être réduite, modifiée, voire annulée si les conditions météo devaient l'imposer.

Les sentiers, chemins, les plages que le parcours emprunte sont ouverts au public et donc à partager en parfaite courtoisie avec les riverains promeneurs et personnes non concernées par l'épreuve.

Le parcours à terre sera balisé par un balisage de couleur jaune et rouge en jalonnement des chemins ou bords de plage. Les entrées et sorties d'eau seront signalées par des bénévoles équipés de flammes de couleur en bordure de plage.

Un athlète est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et de signaler aux organisateurs un athlète en difficulté même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps. Un binôme qui abandonne doit le signaler à l'organisation, en se présentant à un point de ravitaillement ou auprès d'un bénévole. Il devra alors restituer chasuble et puce. Un athlète dont le binôme abandonne ou est disqualifié doit également abandonner. Il est interdit de continuer sans son binôme.

Le binôme doit courir ensemble (pas plus de 50m d'écart en course à pied, pas plus de 10m d'écart en natation) et doit passer la ligne d'arrivée ensemble.

7-RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement à mi-parcours et un autre sur le site de l'arrivée vous seront proposés. A ces points, des zones de propreté sont prévues pour jeter les déchets. En dehors de ces zones, l'athlète devra conserver ses déchets sous peine de disqualification

8-CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est confié à une entreprise spécialisée. La puce prêtée par l'organisateur doit être portée autour de la cheville droite (sur la combi) durant toute la course.(une seule puce par binôme).

La puce sera retirée par l'organisation au passage de la ligne d'arrivée et la chasuble restituée pour récupération de la caution.

9-RÉCOMPENSES

La remise des prix se fera vers 14 h 00 sur le site de l'arrivée

Seront récompensés

3 premiers solos scratch H/F pour le Format S

3 premiers binômes scratch H /F / Mixte pour les trois formats

10- DOPAGE

Un contrôle antidopage pourra être organisé par l'AFLD si l'épreuve devait être choisie .. Les participants conviés au contrôle, seront accompagnés par un membre licencié FFtri et appartenant à l'organisation.

11 ENVIRONNEMENT

L'Épreuve se déroule dans un cadre magnifique avec des recommandations très particulières visant à protéger les espèces animales et dunaires.

Une zone de nidification très sensible jouxte une partie du parcours et l'organisation prendra toutes les dispositions et en particulier par l'information, le balisage et la mise en place de signaleurs pour ne pas perturber cette espèce protégée.

L'organisation se mobilisera particulièrement pour faire respecter le balisage et les consignes qui seront données lors du briefing d'avant épreuve.

12-ANNULATION

En cas d'empêchement et cas de force majeure, conditions de sécurité, pandémie ,arrêté préfectoral...), l'épreuve sera annulée .

L'organisation s'engage à rembourser partiellement le montant de l'inscription sans les frais.

Le montant du remboursement sera calculé en fonction des dépenses engagées incompressibles au moment de la date de l'annulation.

Le montant retenu ne pourra être supérieur à :

12 € pour le format L et 10 € pour les formats M et S

13- DROIT À L'IMAGE

Tous les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à sur l'épreuve **SWIMRUN SUSCINIO 2022** sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.